



LE CONSOMMATEUR DU BOURBONNAIS

Bulletin d'information des Consommateurs de l'Allier

Année 2024—N° 87

Nourrir des espoirs



Maintenant que les Jeux Olympiques et Paralympiques ont éteint leurs derniers feux—Paris gagné, bravo pour la moisson de médailles et la grande fête, mais pas pour tout le monde -, quelle flamme reste-t-il dans les yeux de la population française ? Pour la plupart, des souvenirs fabuleux, merveilleux, mais, pour encore beaucoup trop de familles, la sempiternelle interrogation : « On dort où ce soir ? ». Le problème récurrent du logement se pose depuis 1954. A-t-on prévu une destination à des fins sociales des installations ayant servi à l'accueil des Jeux notamment pour les étudiants ? **Une politique nationale volontariste de construction neuve** (les besoins annuels sont estimés à 200 000 logements) et de rénovation de l'habitat (l'objectif annuel s'élève à 700 000 unités) est à mener par le nouveau Gouvernement, sans propos lénifiants et dilatoires, s'il veut obtenir une médaille.

En référence aux élections législatives de juin dernier, le maire d'une commune rurale disait « il y a une vraie perte de repères parmi certains votants. Beaucoup d'électeurs ont une vie normale, un travail, des enfants, un équilibre, mais ils consomment de la politique comme on achète des yaourts, ils essaient une nouvelle marque pour goûter un nouveau parfum en se disant que s'ils n'aiment pas, ils pourront toujours le jeter à la poubelle ».

Comment, dans ce contexte politico-consumériste, nourrir de nouveaux espoirs pour promouvoir la société équitable de demain et mener un jour au BNB (Bonheur National Brut) ?

Daniel LACHASSAGNE, vice-président

Venez rencontrer l'équipe de l'Association locale UFC QUE CHOISIR de Montluçon et sa région du 5 au 13 octobre à la Foire Expo de Montluçon Hall A, allée 3, stand 138, et les 5 et 6 octobre au Forum des Associations

Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR

52, rue de la Gironde 03100 Montluçon

Tél. 04 70 05 30 38

Courriel : contact@montlucon.ufcquechoisir.fr

Site : <http://montlucon.ufcquechoisir.fr>

Pourquoi dormons-nous ?



Nous dormons en moyenne 25 à 30 ans de notre vie et je suis personnellement un grand amoureux du sommeil (les animaux et les plantes dorment aussi).

Une nouvelle conception du sommeil est apparue au XXIème siècle, la flexibilité des journées de travail devrait s'adapter au chronotype de chacun : les couche-tard pourraient commencer à travailler tard (par exemple à midi) et continuer dans la soirée pour donner au travail leur capacité mentale et leur énergie physique maximales ; les lève-tôt pourraient faire de même en commençant et en finissant plus tôt, ce qui les empêcherait de passer les dernières heures de la journée de travail »standard « de manière inefficace à cause de la fatigue voire éviterait les accidents. Cette organisation entraîne des avantages secondaires, par exemple, les embouteillages : il y en aurait moins le matin et le soir. L'économie indirecte de temps, d'argent et de stress ne serait pas insignifiante. Mais, les dogmes et les mentalités des « managers » semblent les barrières les plus solides contre de meilleures habitudes de travail (comprenant le sommeil) ; Quid d'un changement sociétal ? Une campagne publique pour sensibiliser la population à l'importance du sommeil s'avère nécessaire.

La sensibilisation concernant les accidents liés à la drogue et à l'alcool globalise le budget dédié à la sécurité routière, alors que la fatigue au volant entraîne plus d'accidents que les deux autres facteurs et qu'elle est plus meurtrière. Lors d'une fatigue au volant, un micro-sommeil de 2 secondes à 50 km/h dans un léger virage suffit pour que votre véhicule se retrouve entièrement déporté, y compris sur la voie de circulation inverse ; si cela se produit à 100 km/h, vous venez de vivre votre dernier micro-sommeil. « **Dormir ou conduire, il faut choisir** ».

Le sommeil est la fondation de la bonne santé sur laquelle reposent le régime alimentaire et l'exercice. La privation de sommeil --moins de 6 heures par nuit pour les adultes, alors que le besoin est de plus de 7 heures et pour les enfants de trois ans ne dormant que 10 heures et demie ou moins (risque d'obésité à terme) au lieu de 12 heures par nuit – est une cause de cancer, de crises cardiaques et de vie écourtée. « **Un corps privé de sommeil crie famine** » : le sommeil inadapté fait baisser la concentration de l'hormone de satiété, la leptine, et augmenter le taux de ghréline, l'hormone à l'origine de la sensation de faim. Moins nous dormons, plus nous sommes enclins à manger.

Dormir ou pas dormir : cette épidémie silencieuse représente le plus grand défi de santé publique du XXIème siècle : « **A mauvais sommeil, mauvais cœur** ». Des conseils vous sont proposés : suivez un programme de sommeil : couchez-vous et réveillez-vous à la même heure tous les jours, selon votre rythme circadien (supérieur à 24 heures) et votre chambre doit être sombre, fraîche et sans gadgets (pas de téléviseur, de téléphone et d'ordinateur). **Et vive l'adénosine !**

Source : *le pouvoir du sommeil et des rêves* du Dr. Matthew Walker (2018).



Pourquoi « 107 ans » une attente interminable ? En référence à la construction de Notre Dame de Paris : de la pose de la première pierre en 1163 et au début des travaux qui dureront ... 107 ans).

L'effet paulownia

On nous propose afin de participer à la lutte contre le changement climatique d'investir dans des placements forestiers, dans l'achat de plantation d'arbres et notamment celle de paulownias. Une essence tropicale, qui **croît** très vite (en Chine) et dont la revente de bois serait « rentable » au bout de 8/10 ans. Mais, après une enquête sur le comportement de ces arbres sous nos latitudes, c'est un investissement à risque auquel UFC-Que Choisir ne **croit** pas. **Le paulownia est un arbre « magique », mais, pour les revenus financiers, il y a un hic, donc attention aux mauvais plans !**



Source : Que Choisir de septembre 2024.

Maladie et soins



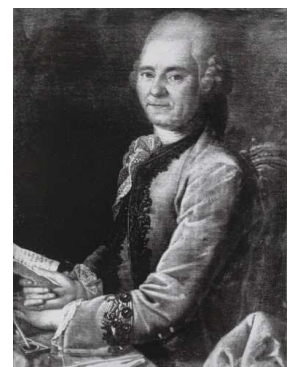
Pourquoi tombons-nous malades malgré la sélection naturelle ? Selon la théorie de l'évolution des espèces de Charles Darwin en 1859, l'Homo Sapiens, il y a environ 12 000 ans, est passé d'une espèce adaptée à la nature à l'adaptation de la nature à son espèce. Les bases de la médecine évolutionniste ou darwinienne

sont posées par quatre exemples : la lutte pour la survie dépend de nos infections et de nos défenses (les virus ont besoin de nous, la fièvre est une alliée), de notre alimentation et de nos excès (le sucre est devenu omniprésent, le diabète et l'obésité explosent), des mystères du cancer (le cancer est une maladie de la sénescence et il relève de l'exposition précoce à des substances cancérigènes telles que le tabac, l'amiante, les hydrocarbures, les microparticules) et de la tête et des jambes (la bipédie a entraîné des modifications de la statique, de la musculature et de la forme du bassin qui compliquent l'accouchement, la tête du bébé est trop grosse pour passer dans le bassin modifié, de ce fait, l'accouchement devrait se dérouler à 7 mois). **Enfin, chez le nouveau-né humain, son « élevage » et son éducation vont prendre le temps nécessaire à favoriser la survie de l'espèce et la transmission des gènes.**

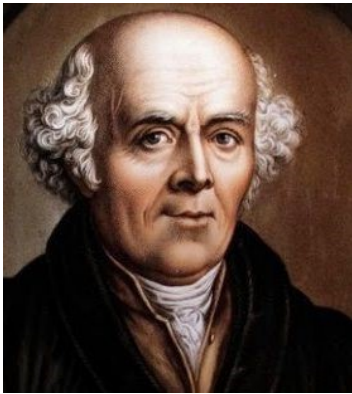
Source : Que Choisir Santé de juillet-août 2024.

Un Estonien inventa l'Europe

En son manoir de Põltssamea, en 1767, Jakob Heinrich von Lilienfeld, un intellectuel aristocrate adepte des Lumières, élabora l'idée d'une union européenne dans son livre « Neues Staats-Gebäude » (la Construction d'un Etat nouveau). Il fallut presque 2 siècles pour appliquer (insuffisamment) ses idées !



Inventeurs



• L'homéopathie est née des expérimentations du médecin allemand Samuel HAHNEMANN, à la fin du XVIIIème siècle, elle repose sur plusieurs principes dont le plus important est la loi de similitude : cela définit « comment une substance qui, à dose pondérale (relative à la taille et au poids) peut provoquer des symptômes, est capable à dose infinitésimale de soigner ces mêmes symptômes ».

• Isaac NEWTON, physicien anglais, auteur de la théorie de la gravitation universelle, a aussi inventé la chaudière (pour que ses chats puissent entrer et sortir sans le déranger).



Usure d'un pneu

Les petites bosses en caoutchouc dans les rainures de la bande de roulement de votre pneumatique sont des témoins d'usure. Vous pouvez contrôler l'état du témoin d'usure en passant le doigt dessus, si vous sentez que ce dernier est à la même hauteur que la gomme restante, le pneu sera considéré comme inutilisable d'un point de vue légal, donc il est à changer !

Alcool et surcharge

« Un homme averti en vaut deux », dit-on. Aussi, un cafetier doit avertir son client sur le risque de conduite en état d'ébriété ET les magasins de bricolage doivent informer leurs clients sur le danger que représente la surcharge de leur véhicule. Donc, **pas de surcharge** en général !

Rester jeune

Pour rester jeune plus longtemps, le docteur Jimmy Mohamed préconise 6 remèdes : * manger du chocolat noir (c'est bon pour le moral), * jeûner », *avaloir des sardines » (dans le sens de la longueur), * dormir nu », *mettre un écran solaire même l'hiver » et *boire du café ». Mais, faire de longues grasses matinées n'est pas bon pour la santé car le cerveau n'aime pas le changement.

Bien acheter un véhicule

1 – Achat à un particulier

Cela ne s'improvise pas : sélectionnez l'annonce qui propose réellement le véhicule dont vous avez besoin (ou dont vous rêvez) et préparez votre achat.

L'avantage d'acheter auprès d'un particulier est indéniablement le prix ! Cependant vous ne disposez d'aucune garantie si le véhicule présente un problème ou une défaillance après l'achat, vous devrez trouver à l'amiable une solution qui convienne aux deux parties.

Quelques conseils avant d'entreprendre votre achat :

- bien lire l'annonce de vente (une annonce trop alléchante peut cacher une arnaque)
 - comparez cette annonce avec d'autres véhicules en vente
 - connaître l'argus du véhicule
 - prenez contact avec le vendeur en demandant un maximum de renseignements sur le contrôle technique, l'entretien, le nombre de mains, sa provenance. Prenez rdv pour voir et essayer le véhicule (de jour, pour que la pénombre ou la nuit n'ocultent aucuns défauts ou rayures sur la carrosserie et à l'intérieur de l'habitacle)
 - lors du rdv regardez soigneusement son aspect extérieur : différences de peinture, signe de rénovation partielle, alignement des pièces de carrosserie, pot d'échappement, état des joints de portes, état des pneus (usure régulière, dimensions et marque, roue de secours éventuelle) et des jantes, ouvrez et fermez toutes les portes, coffre et capot moteur inclus qui doivent se fermer sans résistance
 - le kilométrage inscrit sur l'étiquette de vidange collée sur le carter d'huile, sur l'intérieur de porte ou sur le livret d'entretien doit être inférieur à celui du compteur
 - à l'intérieur vérifiez l'état des sièges, tapis, caoutchouc de pédales, garnitures de portes
 - avant la mise en route : contrôle des niveaux d'huile, liquide de refroidissement et de frein
 - à la mise en route testez les équipements (climatisation, chauffage, vitres électriques, essuie-glaces, lave-glace, éclairages...), vérifiez si bruits anormaux, fumée à l'échappement
 - conduisez vous-même le véhicule sur plusieurs kilomètres, en variant les revêtements pour vérifier l'état des suspensions ; puis sur bon revêtement pour test de direction et de freinage (il ne doit pas se déporter en lâchant le volant sur sol plat) ; variez les allures, passez toutes les vitesses, y compris la marche arrière, assurez-vous de la souplesse des passages de rapports et que l'embrayage ne "broute" pas.
- Si des bruits ou de la fumée vous semblent suspects lors de l'essai, interrogez le vendeur ou demandez à effectuer un contrôle chez un garagiste.



Et avant de conclure, demandez le maximum de documents (contrôle technique, carnet d'entretien, factures de travaux)

Ne donnez pas d'acompte à un particulier, même pour réserver la voiture ou payer d'hypothétiques frais de transport. C'est encore plus vrai si le vendeur insiste, arguant que d'autres acheteurs sont sur le coup et que la voiture risque de vous passer sous le nez.

Au moment de régler, n'envoyez surtout pas vos coordonnées bancaires, pour quelque raison que ce soit. De même, évitez les paiements de type Western Union, Money Gram... Cela peut signifier que le vendeur ne réside pas en France. Il sera alors impossible à retrouver par la suite.

Et enfin, réceptionnez les 2 clés (ou cartes) du véhicule, la carte grise et les documents ci-dessus.

2– Achat à un professionnel

Mêmes conseils que pour l'achat à un particulier, avec en plus

- attention à la rédaction du bon de commande avant de signer, exigez la facture après le règlement final
- étudiez les conditions de la garantie (en particulier ses exclusions)

Bien acheter un véhicule neuf

Deuxième poste de dépense des ménages après le logement, une voiture neuve ne s'achète pas à la légère. Une fois le modèle choisi, il reste à négocier auprès des vendeurs pour obtenir le meilleur prix.

1- en concession

- effectuez l'achat en fin de mois, fin d'année, ou courant août ou septembre : négociation plus facile avec le commercial qui doit atteindre ses objectifs. Surveillez également les promotions (équipement offert, bonus sur reprise)

2- chez un mandataire

Ce prestataire de services propose des voitures en provenance de différents pays européens à des prix défiant toute concurrence. En effet, au sein de l'Union européenne, d'un pays à l'autre, une même voiture neuve peut se vendre jusqu'à 30 % moins cher (la moyenne tourne aux alentours de 20 à 25 %). Si les risques sont aujourd'hui minimes, il est toutefois conseillé de passer par des mandataires renommés. Il faut savoir que, si les prix sont sans concurrence, l'inconvénient de ce mode d'achat est le choix limité de modèle et de version.

- effectuez l'achat chez un mandataire connu et reconnu, particulièrement dans le cas du choix sur écran d'ordinateur.

Mieux connaître les garanties après votre achat



- la garantie commerciale
- la garantie légale de conformité
- la garantie des vices cachés

LA GARANTIE COMMERCIALE

C'est la garantie qui vous est généralement proposée par le vendeur et/ou le fabricant lorsque vous achetez un produit en magasin ou sur internet. Selon les contrats elle peut prendre différentes appellations : garantie conventionnelle, garantie contractuelle, garantie constructeur, garantie fabricant, extension de garantie, échange à neuf, garantie 2 ans, etc.

A noter que la garantie commerciale s'ajoute aux garanties légales. En effet, la souscription d'un contrat de garantie commerciale (gratuite ou payante) ne vous prive pas du bénéfice de la garantie légale de conformité dont vous bénéficiez par ailleurs, ou lorsque la garantie commerciale ne couvre pas ou plus le défaut constaté.

LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

(articles L217-1 à L217-14 du Code de la consommation)

Elle oblige le vendeur à vendre un bien conforme au contrat et le rend responsable si cela n'est pas le cas : le bien doit être propre à l'usage habituellement attendu de celui-ci.

Cela concerne à peu près tous les biens achetés par les consommateurs (équipement de la personne, équipement de la maison, automobile...) qu'ils soient achetés dans des magasins physiques ou sur Internet. Les biens achetés auprès d'un particulier ne sont en revanche pas concernés.

Quels sont les défauts pris en charge ?

- des défauts de fabrication ou résultant de l'installation faite par le vendeur,
- des caractéristiques ou une qualité ne correspondant pas à la présentation du produit acheté (en référence au bon de commande, à un échantillon, à la documentation du vendeur ou du fabricant, à la publicité...)

Elle s'applique pendant 2 ans à partir de la date de vente (6 mois pour les produits d'occasion) sans avoir besoin de prouver que le défaut existait au moment de la vente.

En effet, le défaut de conformité est supposé exister au moment de la vente du bien.

LA GARANTIE DES VICES CACHÉS

Lorsque vous achetez un produit, le vendeur doit vous garantir contre ses défauts cachés. La garantie s'applique si plusieurs conditions sont réunies : le défaut était caché, il existait à la date d'achat et il rend le produit inutilisable ou diminue très fortement son usage. Vous devez agir dans un délai de 2 ans après la découverte du vice. La durée de cette garantie est limitée à 5 ans après l'achat. Vous devez prouver l'existence du défaut.

Si vous avez laissé passer le délai de la garantie de conformité ou si celle-ci ne s'applique pas, vous pourrez, dans certaines conditions, agir en garantie des vices cachés (ou du défaut de la chose vendue) lorsque le produit acheté présente un défaut.
(Code civil : articles 1641 à 1649)



Quelle est la première femme à avoir décroché une médaille d'or olympique ?

La tennismoman Charlotte Reinagle Cooper aux J.O. de Paris en 1900.

SFAM

Le tribunal de commerce de Paris a prononcé le 24 avril 2024 la liquidation judiciaire de la SFAM, Société Française d'Assurance Multimédia (groupe INDEXIA) et l'arrêt de l'activité de cette société aux pratiques frauduleuses (et non des autres sociétés telles Hubside, Foriou et Cyrana, aussi, restez vigilants). Quelles sont les conséquences pour les victimes ? : la fin des prélèvements et le remboursement d'un maximum de créanciers déclarés, deux mois pour déclarer votre créance auprès des liquidateurs, mais, peu de chance pour les créanciers « chirographaires » (les consommateurs figurent en dernière position dans l'ordre des bénéficiaires après le fisc, l'Urssaf, les salariés et les mandataires) de récupérer leur argent. Et comme cela a été crié lors de protestation du 19 avril à Romans-sur-Isère : **au voleur !**

Maintenant, l'heure des comptes a sonné – après plus



de 20 ans d'escroquerie et de complicité des partenaires - : le procès contre la SFAM et son président, Sadri Fegaier se tiendra du 23 septembre au 2 octobre devant le tribunal correctionnel de Paris. L'UFC-Que Choisir se constituera partie civile (défense des victimes du courtier en assurances depuis 7 ans) et même d'anciens employés de la SFAM (trahis) siègeront aux côtés des consommateurs abusés. **Sous la SFAM se cachait « une réussite construite sur le mensonge, le déni et le fric ».**

Et la langue de Molière

A la télévision, sur TF1 notamment, de nombreuses émissions portent un titre anglais (pour la vente à l'étranger, peut-être) telles les *Star Academy*, *Secret Story*, *The Voice*, *Mask Singer*, *50' Inside* et dans les *12 Coups de midi*, on décompte en anglais. Bientôt, MyTF1

nous donnera des infos, pardon, des news. Par souci d'équité (d'autant plus que le Royaume-Uni a quitté l'Union Européenne en 2020), pourquoi pas des titres d'émissions en allemand, italien ou polonais : die Stimme, La Voce, Glos ?



- Le panneau routier « STOP » (le seul octogonal) indique un « arrêt obligatoire » d'au moins 3 secondes (même en l'absence de toute circulation), le « stop glissé » est passible d'une amende de 90 € et d'un retrait de 4 points.
- Le dentiste a une obligation de moyens, mais pas de résultat, contrairement au garagiste.
- L'affichage des prix (en euros et TTC) en vitrine est obligatoire depuis l'arrêté du 29 avril 2021 et « lorsque le prix est affiché, le vendeur a l'obligation de vendre au prix affiché » (arrêté du 2 décembre 2021).
- Le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est né de la loi Chaban-Delmas du 23 août 1970. Le SMIC brut mensuel 2024 est de 1766,92 €.
- Que vaut le label « Haute Valeur Environnementale » sachant que 40 points de contrôle sur 170 suffisent à son obtention ? Un label devrait être une garantie de qualité.
- Mesdames, savez-vous que le port du pantalon est autorisé depuis seulement la loi du 31 janvier 2013 ? (cette loi abroge l'ordonnance de Napoléon du 07 novembre 1800).



- Au XIV^{ème} siècle, les bonnes bières étaient appelées Goudale, Goudalle ou encore Good ale (dans le nord de la France). Elles se vendaient 2 deniers le pot, chez un marchand nommé le Goudelier. Humour : est-ce-que notre bière locale « la lubie » a un bon « goût d'Allier ? ».

- Qu'est-ce-qu'une EEE ? : une « Espèce Exotique Envahissante », un animal ou un végétal (souvent introduit par l'homme) qui envahit un territoire où il était jusque-là inconnu. 5000 EEE sont recensées par les scientifiques dont le rat, le serpent, le lapin, la chèvre, le frelon asiatique, la fourmi électrique et de feu, et parmi les végétaux, très nombreux, l'ambrosie, l'élodée, la jussie . Ces invasions coûtent très cher à la biodiversité et aux finances publiques.

- Le médicament le plus cher au monde est le Lenmeldy : 4,25 millions de dollars la dose pour le traitement d'une maladie ultra-rare. Beaucoup, beaucoup moins cher, une seringue d'acide hyaluronique utilisée en ophtalmologie et rhumatologie coûte plus de 100€, et sans corrélation entre le prix et l'efficacité.

- Pour les Seniors, le disque S à l'arrière du véhicule n'est pas obligatoire donc son affichage n'est pas exigé. Salut les Seniors !

- L'urine humaine est un engrais 100% naturel et des expérimentations en Suisse et en France ont donné des résultats concluants quant à la croissance des végétaux notamment les céréales.

- Mâcher, c'est bon pour la santé : la mastication favorise la digestion et muscle les mâchoires.

- « Les compléments alimentaires ne servent à rien » sauf à alimenter la publicité des médias.

- « De la salade en premier, c'est mieux pour la santé » : en début de repas, elle est plus bénéfique car elle réduit l'absorption de sucre, diminue le taux de cholestérol sanguin et rassasie.

- Il est autorisé d'apporter son couvert dans certains restaurants pour payer moins cher (pas de frais de plonge).

- « Les Restos du Cœur » : 71 millions de repas offerts en 2022, et les besoins sont toujours plus nombreux alors qu'on constate la baisse des dons des magasins et des ménages !

- Au menu, la formule « fromage et dessert » », c'était hier, aujourd'hui, on propose l'un ou l'autre (cherté des produits oblige).

- Le client est-il toujours roi ?, c'était le cas avant l'automatisme, le paiement sans contact. Au restaurant, on paie et on « oublie » le pour-boire.

- Les passages à niveau dangereux : il en existe 144 en France et leur sécurisation ne va pas « bon train ».

Cotisation annuelle

1^{re} adhésion + « Le Consommateur du Bourbonnais » : 35 euros

Ré-adhésion + « Le Consommateur du Bourbonnais » : 28 euros

Montluçon 52 rue de la Gironde—Tél. 04 70 05 30 38

Sur rendez-vous uniquement

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi matin de 9h à 12 h

Vichy Maison des Associations - Place de la Mairie

Sur rendez-vous uniquement : Mardi après-midi de 14h à 18h et jeudi matin et après-midi

Mme MONIN Tél. 06 07 07 20 85 - email : quechoisir03200@laposte.net

Mr BUISSON au 06 64 65 14 73 - email : ufc.03200@laposte.net

M. PEREZ au 07 63 13 96 29—email : reneperez03200@gmail.com

Dons : Il est possible de faire un don à l'association en même temps que le paiement de la cotisation. Il est aussi possible de faire un don à n'importe quel moment...

Tirage : 1200 exemplaires, 3 numéros par an.

Directeur de la publication : Patrick RAY

Rédaction : Daniel Lachassagne—Chantal Costa— Bernard Verdier